



AVIS DU MAIRE -- COMMUNE DE SAINT BRICE COURCELLES

(Articles L.422-8 et R.423-50 du Code de l'Urbanisme)

Objet de la demande : Permis de construire

Dossier n° PC 051 474 21 K0015 déposé le 2 décembre 2021

Date d'affichage en Mairie de l'avis de dépôt : 2 décembre 2021

L'avis du maire sera considéré comme favorable à la fin de la seconde semaine qui suit le dépôt d'une déclaration préalable et à la fin du premier mois qui suit le dépôt d'un permis de construire ou d'un certificat d'urbanisme opérationnel conformément aux dispositions de l'article R423-59 du code de l'urbanisme.

Si l'autorité compétente n'est pas en mesure de renseigner l'intégralité des informations, dans le cas où, par exemple, elle doit solliciter l'avis d'autres services compétents ou concessionnaires de réseau (ex. : SPANC, SIEM,...), elle l'indique ci-dessous :

- La présente fiche est incomplète
- Les services suivants sont en cours de consultation

En cas de décision relevant de l'Etat, cet avis est transmis à la direction départementale de l'Équipement dans le mois de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il peut être transmis au service instructeur choisi. Il peut revêtir toute autre forme qui paraîtra utile.

Faute d'éléments fournis au service instructeur 7 jours avant la date limite d'instruction, l'avis du maire sur les thématiques marquantes sera considéré comme « tacite favorable ».

Coordonnées de la personne en charge de l'envoi de la fiche :

Demandeur	URBA358 75, ALLÉE WILHELM ROENTGEN - CS 40935 34961 MONTPELLIER
Pour un projet situé à	lieu-dit les Coides - 51370 SAINT BRICE COURCELLES Référence cadastrales du terrain sections et n° de la ou des parcelles) : 474 AC 111, 474 AC 295

AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

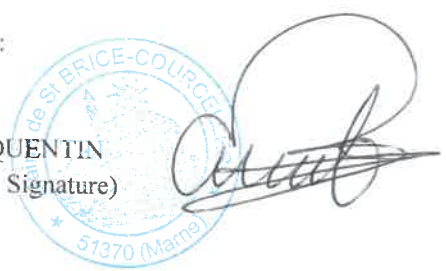
Situation du Projet	Projets situés dans une commune disposant d'un document d'urbanisme. PLU zone(s) : UXb - Nature du projet : - Distance de l'habitation la plus proche : _____ mètres - Nature du terrain concerné : _____	<input type="checkbox"/> Dans le périmètre d'un monument historique <input type="checkbox"/> Projet situé à moins de 1200 mètres d'un cimetière déplacé à l'extérieur du village (R.425-13 du code de l'urbanisme et L.2223-5 du CGCT) <input type="checkbox"/> Dans un périmètre de risques naturels (inondation-glissement de terrain ...) S'il n'y a pas de PPR, indiquer l'historique : <input type="checkbox"/> Présence d'un bâtiment d'élevage à moins de 100 m du projet. Indiquer la distance : _____ mètres
	Le Plan Local d'Urbanisme	VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé,
	Observations :	
Observations du Maire (antériorité du projet)	<input type="checkbox"/> Projet situé dans un lotissement ou ayant fait l'objet d'une division <input type="checkbox"/> Projet ayant fait l'objet d'un certificat d'urbanisme sur le même terrain (référence du certificat d'urbanisme le cas échéant) Le projet relève t-il du régime ICPE (bâtiment d'élevage, bâtiment industriel,...) ? _____	

AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE PROJET

Si le projet se situe en zone constructible de votre document d'urbanisme que des travaux sont nécessaires pour assurer la desserte du projet et si la commune ne peut pas la réaliser, vous devez justifier cette impossibilité (consultations des services compétents...)

Voirie	Le terrain est desservi par une voie : <input type="checkbox"/> Privée <input type="checkbox"/> Publique Gestionnaire : Intitulé de la voie : Carrossable en tout temps : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Le terrain n'est pas desservi par une voie : <input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte au plus tard le : <input type="checkbox"/> La commune ne réalisera pas la desserte <input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser à quelle date la desserte sera réalisée.
	<input type="checkbox"/> Le terrain est-il frappé d'une servitude d'alignement ? Oui Non	
	L'accès au terrain risque t-il d'engendrer des problèmes de sécurité ? Si oui, expliquer :	
Réseau de distribution d'eau (Art. L.11-4 et L.332-15 du Code de l'Urbanisme)	Réseau d'eau présent à moins de 100 m ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non Si oui à ____ m du projet ou <input type="checkbox"/> au droit parcelle Capacité du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet : <input type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	Pour le réseau insuffisant ou inexistant : <input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte avant le : _____ (art. L.111-4) <input type="checkbox"/> La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser la desserte
Réseau d'électricité (Art. L.111-4 et L. 332-15 du Code de l'urbanisme)	Réseau d'électricité présent à moins de 100m <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui à ____ m du projet ou <input type="checkbox"/> au droit parcelle Capacité du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet : <input type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	Pour le réseau insuffisant ou inexistant : <input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte avant le : _____ (art. L.111-4 et L.332-15 du CU) <input type="checkbox"/> La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser la desserte
Réseau d'assainissement (Art. L.111-4 et R. 111-10 du CU, L. 2224-8 du CGCT)	Le terrain desservi par un assainissement ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas La compétence assainissement a été transférée à la Communauté Urbaine du Grand Reims (sauf la police spéciale du Maire)	
Réseau sécurité incendie (Art. R.111-13 du CCH)	Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui : - La capacité du réseau est suffisante <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Des travaux sont prévus <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - La dimension de la voirie pour l'accès des engins de secours est-elle <input type="checkbox"/> suffisante <input type="checkbox"/> insuffisante	
Taxes et participations (Art. L.332-6-1 du CU)	Aucunes Taxes et participations communales	

AVIS DE SYNTHÈSE DU MAIRE

<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable avec prescriptions Merci de bien vouloir préciser les prescriptions et, le cas échéant, l'article du CU concerné : <input type="checkbox"/> Défavorable Merci de bien vouloir motiver l'avis (commentaires assortis des références du CU)	Date : 02/12/2021 Le Maire : Evelyne QUENTIN (Cachet et Signature) <div style="text-align: center;">  </div>
--	---